

JFRANCE/040723/23057
ASC/AG/SD/JP

*Association à But non Lucratif régi par la Loi de 1901
Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro 1\19873, publiée au Journal Officiel du
14 août 1991, et immatriculée à l'INSEE sous le numéro : 382 765 410 00016, Code APE :
7112B
CEA - Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE CEDEX 9*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

N°39

Le 30 juin 2023

A 10h30

Les membres de l'Association JESSICA FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le 30 juin 2023, en visio-conférence, sur convocation du Président.

Le quorum requis tel qu'indiqué à l'article 18 des statuts étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur DAUVE, Président de l'Association, est désigné comme Président de séance.

Sont présents :

- Monsieur DAUVE, Président
- Madame REMONT, Vice-Présidente
- Monsieur BEYLIER, Trésorier
- Monsieur DUPONT-NIVET, membre fondateur

Sont également présents :

- Monsieur MALICET, Directeur
- Monsieur SALAS, Directeur formation
- Monsieur SALVETAT, Directeur Technique
- Madame PERNOUD, Responsable Administrative et Financière
- Monsieur BAUMANN représenté par M. TCHIBOZO, Commissaire aux comptes
- Madame ROUSSIN, Expert-comptable
- Madame RABIA, représentante des salariés
- Monsieur SALVETAT, représentant des salariés

- Monsieur LAHAYE, membre adhérent

- Monsieur ROBERT, membre adhérent
- Monsieur ANDRIEU, membre adhérent

Sont absents et excusés :

- Madame BREZISKI, membre actif,
- Monsieur LEROY, Président de CIRP
- Monsieur DUPRET, membre actif
- Monsieur QUEMERAIS, membre actif
- Monsieur RAMDANI, membre actif (suppléant)
- Monsieur SAGUIN, Président de CIRP
- Monsieur FOUCARAN, membre actif
- Monsieur HOUDOU, Président de CIRP

Monsieur Jean-Philippe MALICET rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2022.
Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante : <https://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-24-juin-2022.html>
2. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
4. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2022, du rapport moral et du rapport financier pour 2022 ; approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
7. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents ;
8. Pouvoirs pour les formalités ;
9. Questions diverses.

Il est procédé à un tour de table.

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur MALICET présente et commente le bilan de l'activité CAP'TRONIC 2022.

La parole est ensuite donnée à Madame ROUSSIN, expert-comptable de l'association, qui présente les comptes annuels clos le 31 décembre 2022.

3. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Monsieur TCHIBOZO qui représente Monsieur BAUMANN, Commissaire aux Comptes, donne ensuite lecture du rapport sur les comptes annuels et confirme qu'ils sont certifiés et qu'il n'a pas d'observation à formuler.

4. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2022, du rapport moral et du rapport financier pour 2022 ; approbation des conventions réglementées ;

Le Président de séance met aux voix les résolutions à l'ordre du jour,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir une perte de 138 216,85 € et les termes des différents rapports qui viennent de lui être présentés.

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à la somme de 138 216,85 €, au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, à savoir :

- M. Alain FOUCARAN (IES de Montpellier);
- M. Philippe QUÉMERAIS (ENSSAT à Lannion) et M. Mohamed RAMDANI (ESEO à Angers), suppléant ;
- M. Antoine DUPRET (CEA LIST à Saclay) ;
- Mme Marie BREZISKI (Mines St Etienne - CMP GC),

Ces mandats courront jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Résolution sans objet et sans vote en raison de l'absence de candidat.
Il y a deux postes à pourvoir.

CINQUIEME RESOLUTION

Résolution sans objet et sans vote en raison de l'absence de candidat.
Il y a deux postes à pourvoir.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et plus personne ne demandant la parole, tous les participants sont remerciés.

La séance est levée à 12h00.

Le présent procès-verbal est signé, en deux exemplaires originaux, par le président de séance et un administrateur.

LE PRESIDENT DE SEANCE

UN ADMINISTRATEUR